

Le plan Marshall est enfin sur les rails

L'Echo,
le 20 janvier 2006.

Le gouvernement wallon a adopté ce plan de relance économique.

DEPUIS LE 30 AOÛT dernier, le plan Marshall est supposé redonner du tonus à l'économie wallonne. Il a effectué son parcours législatif et peut enfin être débattu au Parlement.

Pour rappel, 1 milliard d'euros seront consacrés ces quatre prochaines années à cinq priorités: créer les pôles de compétitivité; stimuler la création d'activités; alléger la fiscalité sur les entreprises; dopper la recherche et l'innovation en lien avec l'entreprise; susciter des compétences pour l'emploi.

Hier, le gouvernement wallon a adopté un décret-programme qui fournit les bases juridiques indispensables.

En troisième lecture, il s'agissait avant tout de faire suite aux avis du Conseil d'Etat. Par rapport à la deuxième lecture du mois de novembre, le décret-programme ne change pas fondamentalement mais il est affiné. Parmi les modifications, l'Agence de stimulation économique — qui contiendra six structures de coordination — permettra de rationaliser l'offre de service en matière d'animation et de stimulation écono-

mique. Ces structures seront des sociétés anonymes de droit public disposant de la souplesse nécessaire pour accomplir des missions dans le respect des contraintes de temps inhérentes à toute activité économique; le texte concernant la répartition des parts représentatives du capital de l'ASE a été clarifié — seule la Région wallonne sera actionnaire...

Par ailleurs, le gouvernement wallon rappelle que pour bénéficier d'un financement public dans l'exécution de leurs missions, les structures locales devront transmettre à l'ASE un diagnostic des besoins ainsi qu'un programme triennal de stimulation économique, détaillant les réponses apportées, en termes d'actions, d'opérateurs et de budgets. En ce qui concerne l'Agence wallonne de stimulation technologique, qui vise la facilitation de la transition entre la recherche et l'innovation en entreprise, il est notamment prévu de rationaliser les structures d'intermédiation et de les mettre en réseau afin d'accroître leur efficacité et leur visibilité au travers d'une structure unique de coordination et de veiller à ce qu'un maximum de PME et de TPE participent au mécanisme de recherche et d'innovation.

En matière fiscale, on rappellera

que la réduction de la fiscalité régionale sur l'activité économique est assurée, notamment, par l'exonération du précompte immobilier sur tous les investissements en matière de matériel et outillage, la réduction des fiscalités communale et provinciale sur l'activité économique...

Par ailleurs, le gouvernement a décidé d'étendre la mesure relative au précompte immobilier sur le matériel et l'outillage à tout le territoire de la Région wallonne et pour toutes les entreprises, d'exonérer de la taxe communale sur la force motrice et industrielle compensatoire les investissements neufs, de maintenir les dispositions pour la suppression progressive des taxes provinciales mais en exonérant les investissements nouveaux...

L'impact budgétaire additionnel devrait être de 26 millions pour la période 2006 à 2009. Enfin, concernant le dossier des zones franches, il a été décidé notamment l'octroi d'un bonus systématique de 3% d'aides additionnelles pour tous les investissements consentis par les entreprises dans les zones franches urbaines et de favoriser la création de halls-relais dans les zones franches par une majoration des aides accordées par la Région wallonne. ■

Plan Marshall

En euros	Moyens d'action	Moyens paiement
Axe 1 : Pôles de compétitivité(*)	88 000	71 500
Investissements et participations	50 000	50 000
Recherche	20 000	12 500
Formation des pôles de compétitivité	4 100	4 100
Expansion	11 200	2 200
Centres de compétences	1 300	1 300
Exportations	800	800
Investissements étrangers	600	600
Axe 2 : Stimuler la création d'activités	119 764	49 764
Aides à l'expansion économique	85 000	15 000
Premier emploi et emplois marchands	11 763	11 763
Accueil enfance et personnes dépendantes	10 513	10 513
Zonings	3 000	3 000
SAED polluées	3 000	3 000
SOFINEX	2 500	2 500
Stimulation économique	1 788	1 788
Zones portuaires	1 200	1 200
SAED non polluées	1 000	1 000
Axe 3 : Dopper la R&D dans l'entreprise	58 438	51 688
Spin Off - Spin Out (développement)	40 000	40 000
Programmes d'excellence et Programmes mobilisateurs	7 500	7 250
Spin Out	6 500	2 500
Agence Wallonne de Stimulation Technologique	938	938
Subvention au FRIA	500	500
Programme mobilisateur énergie	3 000	500
Axe 4 : Susciter des compétences	16 305	16 305
Formation dans le cadre de la lutte contre les pénuries	7 400	7 400
Plans Langue (Forem)	7 200	7 200
Enseignement et formation qualifiants (IFAPME)	1 305	1 305
Plan langues (AWEX)	300	300
Gestion pénurie de main-d'œuvre qualifiée	100	100
Axe 5 : Alléger la fiscalité	5 500	2 500
TOTAL	288 007	191 751

(*) L'allocation du budget entre les différentes mesures de l'axe 1 est susceptible d'être modifiée dans le courant de l'année 2006.

Source: Dynamisme Wallon - © Infographie LE

REACTION

«Il y a souvent une marge entre volonté politique, décision et exécution»

L'administrateur délégué de l'Union wallonne des entreprises, Vincent Reuter, est évidemment satisfait que le «plan Marshall» soit enfin au bout de son parcours législatif. Il lui reste à passer le cap du Parlement.

Pour les patrons wallons que Vincent Reuter représente, il faut toutefois que, maintenant, on exécute ce plan. Car, dit-il, «il y a souvent une marge entre la volonté politique, la prise de décision et l'exécution des mesures.»

Bien évidemment, le gouvernement ne sera pas seul responsa-

ble d'un éventuel «ratage». Beaucoup de choses dans ce plan sont neuves pour tout le monde, reconnaît Vincent Reuter. «Il faut des moyens mais il faut aussi que les entreprises se montrent ambitieuses et que l'administration suive. Si les filières de traitement de dossiers ne sont pas plus rapides alors qu'on peut penser qu'il y aura plus de dossiers rentrés, ce plan ne servira à rien.»

Il faut par exemple aussi se demander s'il est utile de procéder actuellement à la fusion entre deux importantes administrations: celle de la recherche

(DGTR) et de l'économie (DGEE). C'est une perte de temps pour le patronat, même si l'administration n'est pas responsable de tous les maux wallons. Par contre, il se satisfait de voir que le plan concerne tout le monde: l'enseignement supérieur, par exemple, prend conscience de ses responsabilités. Selon Vincent Reuter, c'est essentiel que monde politique, industriel, social et académique se mobilisent.

«Par contre, on peut se demander si la population suivra les ambitions du gouvernement et si les investisseurs, notamment

étrangers, comprendront la portée du plan.»

Pourtant, rappelle Vincent Reuter, pour la première fois la fiscalité régionale de l'investissement est plus favorable en Wallonie qu'en Flandre. «Il faut que nos attachés commerciaux le fassent savoir mais aussi que le gouvernement fédéral se mobilise également pour la Wallonie.»

Et l'administrateur délégué de rappeler qu'il faut tout faire pour éviter le saupoudrage sous-régionaliste. «En théorie, le plan Marshall concentre beaucoup de moyens sur des

butts précis. Mais il faut rester attentif. Il faut arrêter de penser qu'il faut absolument distribuer les moyens dégagés à tout le monde.»

Enfin, Vincent Reuter se demande dans quelle mesure les zones franches ont été bien réfléchies.

«Le concept mérite d'être approfondi. Ne peut-on pas rendre ces zones plus attractives sous d'autres formes que la fiscalité. Il faut aligner les avantages que cette notion permet. Ce serait sans doute plus intéressant que de se focaliser sur la fiscalité.» ■